

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Lavallée

<https://www.cadre21.org/membres/fdf84129a8a1cb24a09db068>

Date d'obtention : 2021-04-06 20:48:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Que c'est important de suivre le protocole pour que tout le monde fonctionne pareil. Suivre le protocole aide l'intervenant de bien faire son travail. Cela mettra en confiance le jeune. (avoir le bons outils/questionnaires/pochette)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

-Être plus en contrôle, de savoir les étapes/le protocole en cas de sexto, si cela arriverait à l'école. Avec le guide cela va m'aider a être plus solide dans mes interventions, si cette situation arriverait.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

-Le non-jugement est très important. De rassuré l'élève qu'on (l'école et le service de police) est là pour l'accompagner et l'aider dans cette situation.